

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1393

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 8

À l'alinéa 40, substituer au mot :

« mobilités »,

les mots :

« périodes de mobilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel